

## Analyse du questionnaire AHCESR sur les conditions de travail des docteur.e.s et doctorant.e.s en histoire contemporaine

Consciente des difficultés auxquelles font face les doctorant.e.s, notamment non titulaires de contrat doctoral, et les docteur.e.s après leur thèse, l'AHCESR a lancé au printemps 2019 une enquête pour mieux les connaître et réfléchir aux mesures qui pourraient être demandées ou prises pour les aider dans leur carrière. **235 personnes ont répondu au questionnaire**, dont 57 % de docteur.e.s et 43 % de doctorant.e.s, avec une bonne variété et une très probable représentativité de la population visée en termes de genre, d'âge, de lieu d'inscription en thèse et de thèmes, périodes et zones géographiques étudiées.

Les réponses témoignent des **fortes inégalités entre parcours doctoraux et des difficultés rencontrées par beaucoup**. 40 % des répondant.e.s n'ont pas été financé.e.s spécifiquement pour leur thèse, ou pour moins d'un an. Bon nombre occupent un autre emploi pendant leur thèse, et pas uniquement dans l'enseignement secondaire. Les personnes en poste dans le secondaire travaillent presque toujours à temps plein. L'obtention des concours du secondaire reste toutefois corrélée avec celle d'un financement de thèse et, ensuite, avec la qualification par le CNU. Les docteur.e.s qui nous ont répondu sont en majorité en poste stable dans le secondaire ou en poste temporaire dans le supérieur ou la recherche – ce poste n'étant que rarement un post-doctorat. Trois quarts seulement des répondant.e.s ont déjà pu enseigner dans le supérieur ; or cet élément apparaît crucial pour obtenir la qualification.

Dans ces conditions, **les principales contraintes pour l'activité de recherche, pendant ou après la thèse, sont le manque de temps** (qui nuit notamment à la publication de la thèse, que beaucoup des répondant.e.s ont pourtant réussi à mener à bien), suivi par la difficulté d'accès aux bibliothèques et la non reconnaissance des activités de recherche. Cette non reconnaissance existe tant dans l'enseignement secondaire (mais avec une grande diversité de situations selon les établissements) que dans les autres secteurs professionnels du public et du privé.

Malgré tout, soulignons-le, **les répondant.e.s parviennent pour la plupart à maintenir une forte activité de recherche** (publications, colloques, etc.).

Ils et elles font des **propositions intéressantes pour améliorer la reconnaissance des activités de recherche**. Ces propositions s'adressent aux chefs d'établissement du secondaire, aux inspecteurs, aux recruteur.se.s du privé, aux ministères (avec la demande de décharges horaires pour activités de recherche pour les enseignant.e.s du secondaire et évidemment le problème crucial du nombre de postes ouverts dans le supérieur), mais **aussi à nous, personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche**. Il nous est notamment demandé de ne pas infantiliser les doctorant.e.s, de revoir les critères de recrutement dans le supérieur, de mieux mettre en valeur la dimension professionnalisante du doctorat, de mieux traiter les chercheur.se.s associé.e.s aux laboratoires.

Sur la base de cette analyse – que vous pouvez retrouver ci-dessous dans une version plus détaillée et chiffrée, question par question –, le bureau de l'AHCESR prendra position dans les mois qui viennent sur des mesures qui pourraient être prises pour améliorer la situation.

## Analyse détaillée du questionnaire

*Le questionnaire et son analyse ont été réalisés par Claire Lemerrier et Clément Thibaud, qui remercient tout particulièrement Viera Rebolledo-Dhuin et Nicolas Terrien pour leurs suggestions sur la formulation du questionnaire.*

Consciente des difficultés auxquelles font face les doctorant.e.s, notamment non titulaires de contrat doctoral, et les docteur.e.s après leur thèse, l'AHCESR, reprenant une excellente idée de la SoPHAU, la SHMESP et l'APHG, a lancé au printemps 2019 **une enquête pour mieux les connaître et réfléchir aux mesures qui pourraient être demandées ou prises pour les aider dans leur carrière.**

Le questionnaire s'adressait aux doctorant.es ou docteur.es en histoire contemporaine non recruté.es comme maître.sses de conférences ou chargé.es de recherche.

Nous proposons ici une analyse quantitative détaillée du questionnaire et une synthèse des réponses aux questions ouvertes. Nous remercions les répondant.e.s pour la richesse et le détail de leurs réponses et les assurons que le bureau de l'AHCESR a apprécié celles-ci, au-delà même de ce qui est restitué ici, et fera de son mieux pour en tirer les conséquences.

**235 personnes ont répondu au questionnaire, dont 57 % de docteur.e.s et 43 % de doctorant.e.s** et une population qui nous semble représentative, dans sa diversité, de celle que nous visons :

- une parfaite parité entre hommes et femmes ; 38 % âgé.e.s de 30 ans et moins, 27% de 31 à 35 ans, 33 % de 36 ans et plus ;

- 14 % de personnes ayant commencé leurs études supérieures à l'étranger ; pour ceux et celles qui ont indiqué leurs établissements, on peut distinguer Paris 1 (27 réponses), l'EHESS (24), Toulouse Jean Jaurès (21), Sciences Po Paris (16), Paris 4 (15), Lyon 2 (10), l'INALCO (7) et nous avons regroupé, pour anonymisation, les autres établissements entre l'Île-de-France (36) et le reste de la France (53). Cette répartition ne paraît pas disproportionnée par rapport à ce qu'on sait des principaux lieux de soutenance en histoire contemporaine ;

- 55 % des répondant.e.s ont indiqué que leur thèse relevait de l'histoire sociale, 51 % de l'histoire politique, 43 % de l'histoire culturelle, 12 % de l'histoire économique ; en termes de période(s) couverte(s), 43 % incluent la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, 42 % la seconde moitié, 32 % la seconde moitié du xix<sup>e</sup> siècle, 18 % la première moitié, 13 % le début du xxi<sup>e</sup> siècle ; enfin 66 % des thèses des répondant.e.s portent en tout ou partie sur la France, 34 % sur le reste de l'Europe, 17 % sur les Amériques, 14 % sur l'Afrique, 13 % sur l'Asie, 2 % sur l'Océanie.

<b><i>Financement et statut des répondant.e.s</i></b> _____	<b>3</b>
<b><i>Propositions pour valoriser le doctorat en dehors des universités</i></b> _____	<b>6</b>
<b><i>Les recherches des répondant.e.s après la thèse</i></b> _____	<b>9</b>
<b><i>Apports de la recherche à l'enseignement secondaire</i></b> _____	<b>10</b>
<b><i>Conciliation entre poste dans le secondaire et recherche</i></b> _____	<b>11</b>

## Financement et statut des répondant.e.s

L'année de votre première inscription en thèse / Si vous êtes docteur.e : l'année de soutenance de votre thèse

*226 réponses / 105 réponses*

L'année d'inscription en thèse la plus ancienne est 1993 et la plus récente est 2019. **La plupart des répondant.e.s se sont inscrit.e.s entre 2008 et 2018**, avec deux pics en 2012-13 et 2015-2017. Ce sont de jeunes docteur.e.s ou des doctorant.e.s en milieu et fin de thèse qui ont en majorité répondu. **La plupart des soutenances ont eu lieu entre 2013 et 2018**, avec un pic (25 %) pour cette dernière année. Ces résultats sont conformes aux attentes puisque c'est à ces étapes que la question du devenir professionnel se pose avec le plus d'acuité. On note cependant que 26 répondant.e.s sont des docteur.e.s ayant commencé leur thèse avant 2008.

Avez-vous obtenu un ou des financement(s) dédié(s) pour votre thèse (contrat doctoral, ATER, CIFRE, aides à la mobilité internationale, etc.) / De quel(s) type(s) ?

*234 réponses / 160 réponses*

**Près de 4 répondant.e.s sur 10 n'a pu obtenir de financement satisfaisant (aucun soutien ou pour moins d'un an).** La plupart des thèses financées l'ont été pendant trois ans (32,9 %) et près de 21 % des doctorant.e.s ont bénéficié de soutien pendant 4 ans et plus.

**La plupart des financements prend la forme de contrats doctoraux** de trois ans (66 % des répondant.e.s). Le nombre des **convention CIFRE arrive en seconde position**, ce qui est sans doute particulier à l'histoire contemporaine (31 %). Les aides à la mobilité internationale (liées, par exemple, aux centres de recherche français à l'étranger) représentent 16 % du total. Ces trois sources de financement ont pu être cumulées puisque leur addition représente plus de 115 % du total. Des réponses peu détaillées laissent penser que des bourses ponctuelles d'une année ont été obtenues (9-10 cas). On note le **petit nombre de financements liés à des projets de recherche financés**.

Ces résultats témoignent des **fortes inégalités qui distinguent les parcours doctoraux**. Les financements de trois ans et plus sont ainsi la règle à Sciences Po Paris, tandis que parmi nos répondant.e.s inscrit.e.s hors de l'Île-de-France, de Toulouse et de Lyon 2, plus de la moitié n'ont eu aucun financement, ou pour moins d'un an. Par ailleurs, parmi les personnes sans financement de thèse, plus de 40 % n'ont pas non plus eu d'expérience dans l'enseignement supérieur (contre le quart de l'ensemble), ce qui rend plus difficile d'y poursuivre une carrière.

Connaissez-vous ou avez-vous connu des difficultés lors de votre réinscription en thèse ? Préciser à partir de quelle année d'inscription ; ne pas hésiter à détailler

*145 réponses*

La plupart des répondant.e.s n'ont pas eu de difficulté à se réinscrire, mais une partie a rencontré un certain nombre de problèmes, parmi lesquels figurent en bonne place la **complexité administrative** de la réinscription et le manque d'information, la lenteur des autorisations de réinscription de la part des écoles doctorales, le retard dans l'organisation d'un comité de thèse. Les **difficultés financières** figurent dans de nombreuses réponses. Parmi les souci récurrents, il y a également la **difficulté à se réinscrire au-delà de la septième année**

de thèse (pour les étudiant.e.s non financé.e.s). Les **problèmes de santé** peu ou mal pris en compte reviennent également à plusieurs reprises.

Avez-vous dû interrompre votre inscription en thèse ? Si vous êtes étranger.e (hors Union européenne), avez-vous rencontré des difficultés pour renouveler votre visa lors de votre doctorat ou après ? / Si vous êtes étranger.e (UE ou hors UE), quelles sont les difficultés spécifiques que vous avez rencontrées lors de votre doctorat ou post-doctorat en France ?

*229 réponses / 33 réponses / 26 réponses*

Près de 9 étudiant.e.s sur 10 n'ont pas eu à interrompre leur inscription. Concernant les **étudiant.e.s étranger.e.s, les principales difficultés mentionnées concernent le coût de la vie, le logement, les tracasseries administratives** (notamment pour l'obtention et le renouvellement des visas), la complexité des structures administratives. **La difficulté à s'insérer professionnellement du fait de l'exigence de l'agrégation** est maintes fois soulignée par les étudiant.e.s étranger.e.s.

Vous êtes (emploi principal actuel) / Avez-vous déjà enseigné à l'université ?

*235 réponses pour les deux questions*

Il faut ici distinguer deux groupes, celui des doctorant.e.s et celui des docteur.e.s.

Parmi les doctorant.e.s, les répondant.e.s sont en contrat doctoral (27 %), en poste dans le secondaire comme fonctionnaires (16 %), sans emploi (13 %), ATER (10 %), en CDD (dans le secondaire, le supérieur ou autre, 16 %) ou ont un autre emploi (16 %).

Parmi les docteur.e.s, 30 % sont fonctionnaires dans l'enseignement secondaire (plus 4 % de PRCE/PRAG), 18 % sont ATER, 21 % ont un autre contrat dans l'enseignement supérieur ou la recherche (post-doctorat, vacances), 11 % sont sans emploi, 16 % ont un autre type d'emploi, contractuel ou plus permanent.

Même si notre questionnaire s'adressait en priorité aux personnes en situation de précarité, on peut s'inquiéter de la part importante de personnes sans emploi tant pendant la thèse qu'après, ainsi que de la part très faible (moins de 10 %) des emplois stables hors de l'enseignement secondaire et supérieur chez les docteur.es.

**Les trois quarts des répondant.e.s ont enseigné dans le supérieur**, dans le cadre d'un monitorat ou contrat doctoral (35 % de l'ensemble) et/ou comme ATER ou demi-ATER (27 %) et/ou comme chargé.e de cours (36 %). À noter la part non négligeable des expériences d'enseignement à l'étranger (8 %).

Pour votre emploi principal, travaillez-vous à temps plein ou partiel ? / Si vous êtes à temps partiel, comment l'avez-vous obtenu ?

*211 réponses / 37 réponses*

Parmi les personnes **fonctionnaires dans l'enseignement secondaire, seulement 18 % de celles qui sont en thèse et 17 % des docteur.e.s travaillent à temps partiel**. C'est donc bien un temps plein que la très grande majorité doit concilier avec ses recherches. C'est uniquement parmi les personnes en cours de thèse qui ont un emploi permanent hors enseignement et recherche qu'on trouve une moitié de travail à temps partiel.

Avez-vous passé un concours de recrutement de l'enseignement secondaire ?

232 réponses

Parmi les répondant.e.s, **39 % n'ont pas passé les concours de l'enseignement secondaire**. Parmi les autres, tou.te.s les répondant.e.s n'ont pas passé ni obtenu le CAPES ou l'agrégation d'histoire (3 mentions du CAPES ou de l'agrégation d'anglais, une de lettres, une de géographie). **25 % des répondant.e.s sont agrégés d'histoire et 29 % ont le CAPES**. Quatre réponses mentionnent l'admissibilité à l'agrégation d'histoire.

**Les personnes ayant commencé leurs études supérieures à l'étranger** et/ou dont la thèse ne porte pas sur la France ou l'Europe (surreprésentées à l'EHESS et l'INALCO) ont moins souvent que la moyenne passé ces concours. Les spécialistes des périodes les plus anciennes de l'histoire contemporaine (premier XIX<sup>e</sup> siècle) sont surreprésenté.es parmi les titulaires des concours du secondaire.

Or **l'obtention des concours du secondaire apparaît corrélée statistiquement avec celle d'un financement de trois ans ou plus**, avec le fait d'occuper un poste d'ATER et avec le fait **d'être qualifié.e par le CNU** (même si la différence n'est pas énorme). Ainsi, notre questionnaire confirme que les concours non seulement permettent d'accéder à un emploi, mais facilitent (un peu) l'insertion dans le supérieur – tout en posant des problèmes de conciliation entre travail à temps plein dans le secondaire et recherche.

Quelles sont les principales contraintes qui compliquent votre activité de recherche ?

214 réponses

Parmi les réponses les plus nombreuses, **le manque de temps** (69 %), **la difficulté d'accès aux bibliothèques** (37 %), aux revues spécialisées (15 %), **la non reconnaissance des activités de recherche** (36%), les difficultés à obtenir des congés-formation ou un détachement (19 %) ou des autorisations d'absence (17 %).

Souhaitez-vous plus de liens entre des associations de docteur-es ou doctorant-es et les associations comme l'AHCESR ? Quels liens ? (renvois entre sites web, participations mutuelles aux conseils d'administration, événements organisés ensemble, etc.) Entre quelles associations ?

67 réponses

L'aide de l'AHCESR est sollicitée, à condition qu'elle ne se limite pas à la diffusion d'appels à communications – même si certain.e.s répondant.e.s demandent une meilleure circulation de l'information scientifique, pour rompre avec l'isolement qui est pointé comme l'une des difficultés importantes qu'ont à affronter les doctorant.e.s. On nous demande une aide au recensement des postes d'ATER, de MCF ; l'organisation de journées scientifiques avec des associations de doctorants.

La meilleure reconnaissance du doctorat doit être l'un des combats de l'AHCESR. Plusieurs réponses suggèrent de resserrer les liens avec l'AJCH. On nous conseille également de nous associer à d'autres associations du supérieur pour lutter contre la précarité des doctorant.e.s et jeunes docteur.e.s, ainsi qu'en faveur de l'accroissement de l'emploi scientifique.

## Propositions pour valoriser le doctorat en dehors des universités

Votre doctorat (ou votre thèse en cours) vous semble-t-il valorisé dans la position professionnelle que vous occupez actuellement ? / N'hésitez pas à préciser

214 réponses

41 % des répondant.e.s trouvent que leur thèse est valorisée, mais il s'agit souvent des personnes en poste dans le supérieur (contrat doctoral, ATER, postdoctorant.e.s).

C'est beaucoup moins le cas des fonctionnaires en poste dans le secondaire : **seulement 14 % de ceux et celles qui sont en cours de thèse et 3 % des docteur.es en poste dans le secondaire trouvent que leur thèse est valorisée.** (au contraire, parmi la dizaine de personnes qui occupe après la thèse un poste permanent hors enseignement et recherche, plus de la moitié considèrent que leur thèse est valorisée)

Les réponses plus détaillées pointent ainsi pour la plupart **l'inutilité et la non-reconnaissance du doctorat dans le secondaire, et pour certaines, son caractère presque nuisible aux yeux de l'administration** puisque la recherche détournerait des tâches pédagogiques. Dans le cadre du collège et du lycée, le bilan se révèle très négatif pour la plupart des répondant.e.s. **Non seulement le doctorat n'apporte aucune reconnaissance en termes salariaux ou d'avancement de carrière, mais il peut faire prendre du retard à celles et ceux qui s'y engagent.** L'inspection académique est critiquée par nombre de répondant.e.s pour son attitude souvent négative vis-à-vis de ce diplôme. Les docteur.e.s en poste dans le secondaire notent également le contraste de niveau entre leurs activités pédagogiques et celui de leurs recherches.

Même parmi les personnes en poste **dans le supérieur**, beaucoup de réponses évoquent le statut bâtard des doctorant.e.s ou des jeunes docteur.e.s, qui sont **traité.e.s comme de simples étudiant.e.s et souvent « infantilisé.e.s » ou guère pris.e.s au sérieux par les titulaires**, leur rôle dans l'université n'étant pas assez reconnu. D'autres voix se montrent moins critiques néanmoins, notamment parmi ceux et celles qui ont exercé une charge d'ATER, louant l'intérêt pédagogique de la fonction.

Le manque de postes dans le supérieur est souligné.

Si vous travaillez dans le secteur privé, pensez-vous que votre doctorat a été un élément favorable à votre recrutement ? / N'hésitez pas à préciser pourquoi : reconnaissance de compétences liées à la réalisation d'une thèse, mobilisation d'un réseau de connaissances, d'une expertise liée à votre sujet de thèse, etc. / reproches sur le « temps perdu », crainte d'une trop grande indépendance, d'un trop grand perfectionnisme, etc.

58 réponses / 25 réponses

Plus de 60 % des répondant.e.s pensent que leur doctorat n'a pas eu d'effet sur leur recrutement – même si, parmi les autres, les effets favorables sont majoritaires.

Les réponses sont très diverses. Beaucoup pointent le **manque de reconnaissance du doctorat en France dans le secteur privé.** Les employeur.se.s peuvent respecter les compétences que suppose ce diplôme, mais **l'associent à l'enseignement** et peuvent considérer que ces qualifications sont trop pointues pour les postes qu'ils proposent. **Le « rythme académique »,** supposé lent, serait celui des docteurs, en contradiction avec les

exigences de l'entreprise, comme leur goût supposé pour les abstractions. Le doctorat fait aussi un « trou » dans un CV, il n'est pas considéré comme une activité professionnelle concrète. Cela pose aussi des problèmes de hiérarchie : un manager sera gêné d'encadrer un collaborateur plus diplômé que lui. Des répondant.e.s nous rappelle que cette situation est différente dans beaucoup d'autres pays.

Que pensez-vous du projet d'agrégation du supérieur, qui consisterait à réserver aux docteur-es 15 % des places de l'agrégation du secondaire, avec un concours distinct ?

*228 réponses*

C'est une très bonne idée et cela pourrait m'intéresser personnellement : 32 %

C'est une très bonne idée, même si elle ne me concernera pas : 16 %

C'est une bonne idée mais j'ai des doutes sur sa mise en application : 20 %

C'est une mauvaise idée : 17 %

Sans opinion : 19 %

Pensez-vous à d'autres propositions à promouvoir pour une meilleure reconnaissance du doctorat dans la fonction publique hors enseignement secondaire [qui est traité plus bas] ?

*73 réponses*

La critique la plus récurrente souligne le **caractère ressenti comme secondaire du doctorat dans le recrutement du supérieur. L'agrégation ou l'admission aux ENS apparaissent comme les critères principaux de sélection des comités de sélection.**

Beaucoup de réponses réclament davantage de postes dans le supérieur et la **reconnaissance du doctorat dans la fonction publique** (un pas ayant été fait par la reconnaissance récente du doctorat au Répertoire national des certifications professionnelles). Cela peut passer par le fait de réserver des places ou du moins favoriser le détachement des docteur.e.s dans des ministères dans lesquels ils ou elles pourraient avoir une expertise ; de prendre en compte dans l'ancienneté les années de thèse (avec ou sans financement), dans les rémunérations le doctorat.

Plus généralement, l'idée serait de **mieux mettre en valeur la dimension professionnelle et qualificative du doctorat, plutôt que de présenter les doctorant.e.s comme des étudiant.e.s.**

Et dans le secteur privé ?

*34 réponses*

Comme pour la question précédente, il est question **d'intégrer le doctorat dans les grilles de qualification, les conventions collectives**, afin notamment d'en tenir compte dans les rémunérations et d'**explicitier la réalité du doctorat et des compétences associées** :

« Il faudrait que le secteur privé reconnaissent qu'un doctorant puissent avoir des compétences et des méthodes de travail qui peuvent le servir. Ce n'est pas parce que l'on fait un doctorat d'histoire qu'on ne sait pas gérer un projet, nouer des partenariats, analyser des situations, chiffres, rapports... Un doctorant fait tout cela même s'il travaille sur les habitudes alimentaires d'une province de l'Empire romain. »



Une réponse synthétise à elle seule beaucoup d'observations : « la réalité d'un doctorat demeure floue vis-à-vis du secteur privé. Le réseau des grandes écoles et la certification plus aisée des compétences entre *alumni* ou vis-à-vis des services ou agences de ressources humaines, la difficulté à identifier les compétences professionnelles issues du travail de thèse (surtout en SHS ou lettres), l'entrée tardive dans le marché du travail vis-à-vis des diplômés des grandes écoles et des autres écoles d'ingénieurs ou de commerce, par exemple, sont quelques-unes des explications à la difficile reconnaissance de ce diplôme au niveau professionnel (sans compter la réticence possible des docteurs, attachés à l'idée de service public, à se projeter dans le secteur marchand). Le travail d'information sera long. Il passera en partie par l'augmentation de la reconnaissance du doctorat par l'État, en partie par une amélioration (difficile) de la liaison université-entreprise (...), et en partie par l'adjonction d'autres certifications au parcours de formation, permettant de donner aux docteurs une réelle attractivité sur le marché du travail. »

Êtes-vous actuellement qualifié.e par le CNU ? / Par quelle(s) section(s) ? (indiquer le ou les numéros)

*178 réponses / 56 réponses*

**55 % des répondant.e.s ne sont pas qualifié.e.s** (presque tou.tes ne l'ont jamais été) ; 32 % sont qualifié.es pour la première fois et 12 % ont été requalifié.es. 68 % des répondant.e.s ont été qualifié.e.s en section 22 exclusivement, les autres indiquant une seconde section.

Logiquement, **la qualification est associée au fait d'avoir enseigné dans le supérieur** : plus de 80 % des docteur.e.s qualifié.e.s parmi nos répondant.e.s y ont enseigné. Or on a vu que cette expérience était plus rare pour les personnes n'ayant pas obtenu de financement de thèse, mais aussi n'ayant pas obtenu de concours du secondaire. Les taux de qualification sont particulièrement élevés (pratiquement 100 %) parmi les docteur.es actuellement ATER ainsi que parmi les docteur.es de Paris 1.

Avez-vous effectué un ou plusieurs post-doctorats après votre soutenance de thèse ?

*118 réponses*

**Plus de 70 % des répondant.e.s docteur.e.s n'ont pas fait de post-doctorat.** 14 % en ont fait un en France et 12 % à l'étranger. Les postdocs sont particulièrement rares parmi les personnes qui ont obtenu les concours de l'enseignement secondaire.



## Les recherches des répondant.e.s après la thèse

Votre thèse a-t-elle été publiée sous forme de livre ? / Si non, n'hésitez pas à préciser pourquoi vous n'avez pas pu ou voulu la publier.

*120 réponses / 50 réponses*

**Près de 40 % des thèses des docteur.e.s répondant.e.s ont déjà été publiées** (70 % chez les -rares – personnes qui ont un emploi hors enseignement ou recherche). Beaucoup de travaux sont en réalité en cours de publication. C'est le **manque de temps** qui est le plus souvent invoqué comme cause d'une non publication de la thèse (malgré la signature de contrats d'éditions dans certains cas).

L'implication dans les activités scientifiques depuis la soutenance

*106 réponses*

**Alors même que, comme on l'a vu, leurs conditions de recherche ne sont pas faciles, une majorité de docteur.es continuent de s'impliquer dans la vie scientifique.** Sans eux et elles, cette vie scientifique ne serait pas la même... 60 % déclarent participer en moyenne à plusieurs colloques ou publier plusieurs articles de recherche par an (30 % à un seul), 55 % participer à des projets scientifiques collectifs (revues, séminaires, groupes de recherches, ANR, etc.), 52 % participer à des travaux de vulgarisation de la recherche (manuels, conférences, actions dans des sociétés locales d'histoire, etc.). Seulement 3 % des répondant.e.s ont volontairement arrêté toute activité de recherche et 6 % involontairement.

Si vous avez arrêté toute activité de recherche, n'hésitez pas à préciser pourquoi.

*12 réponses*

La recherche d'emploi, le passage d'autres concours que ceux de l'enseignement, les problèmes financiers sont le plus souvent mentionnés dans les réponses. Le manque de temps dû à un emploi dans l'enseignement secondaire apparaît également.

Êtes-vous membre ou membre associé.e d'une équipe de recherche (ou laboratoire, etc.) ?

*132 réponses*

**Seulement 19 % des répondant.e.s ne sont pas associé.e.s à une unité de recherche ; pour les autres, le degré d'implication diffère toutefois.** Près du tiers sont membres mais ne peuvent pas participer aux activités collectives, tandis que 31 % y participent et 22 % les co-organisent même. 27 % y bénéficient d'un financement de recherche.

Parmi les docteur.e.s répondant.e.s, la moitié participent au moins aux activités collectives, mais cette part tombe au tiers parmi les personnes qui n'ont pas un contrat au moins précaire dans le supérieur (chômeur.ses, enseignant.es du secondaire, etc.).

## Apports de la recherche à l'enseignement secondaire

Parvenez-vous à intégrer certains des acquis de vos recherches dans votre enseignement ? / Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

*130 réponses / 77 réponses*

Plus de 70 % des répondant.e.s indiquent y parvenir, mais la plupart des réponses sont nuancées. L'impression qui domine à leur lecture est que **les outils, sources et connaissances acquis lors des recherches doctorales ne sont mobilisés qu'à la marge dans les activités d'enseignement, sauf dans le supérieur. L'institution scolaire n'encourage guère les initiatives que les répondant.es mentionnent** : usage d'une source, cartographie, rédaction de fiches pour les collègues, etc. L'écart entre le monde de la recherche et l'institution scolaire est souvent jugé trop important. **Les détours vers la recherche se font par des voies de traverse, en s'éloignant un peu des programmes et de leurs contraintes** : histoire par en bas, développements historiographiques, sources inédites, « rectification » des raccourcis présents dans certains manuels.

Participez-vous ou avez-vous participé à des EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) en utilisant vos recherches ? / Les EPI sont-ils ou pourraient-ils être l'occasion d'établir un lien avec la recherche en histoire contemporaine ? N'hésitez pas à développer.

*105 réponses / 43 réponses*

**Seulement 12 % des répondant.e.s ont participé à des EPI en utilisant leurs recherches, dont la moitié seulement pense continuer.** Beaucoup de répondant.e.s ignorent ce que sont les EPI, qui ne sont pratiqués qu'au collège. Pour le reste, les réponses sont contrastées. Beaucoup sont réservé.e.s, pour des raisons évoquées en réponse à la question précédente : **complexité de la mise en œuvre, nécessité d'avoir des classes de bon niveau, tendance à confondre, dans ce contexte, histoire et mémoire**, manque d'intérêt pédagogique de l'exercice. Les réponses positives sont moins nombreuses et peu détaillées, sauf pour des enseignant.e.s des sections internationales, pour qui la pratique interdisciplinaire semble aller de soi.

## Conciliation entre poste dans le secondaire et recherche

Avez-vous connu des difficultés administratives pour concilier votre obtention d'un concours de l'enseignement secondaire et vos activités de recherche ou d'enseignement supérieur (demandes de détachement, de disponibilité, autorisations d'absences, etc.) ? N'hésitez pas à préciser.

*57 réponses*

Les réponses positives pointent des problèmes divers, particulièrement pénibles pour les intéressé.es. **Les autorisations d'absence** pour colloque ou conférence peuvent être très difficiles à obtenir, toujours avec obligation de rattraper les cours. **Le problème des détachements** (pour contrat doctoral ou postdoctoral) est également très présent. Les **demandes de cumul** peuvent être difficiles à obtenir ou à instruire. Les réponses à ces différentes sollicitations semblent tarder. Les problèmes de reclassement dans le secondaire à la suite du doctorat sont également nombreux.

Quatorze réponses sont néanmoins négatives, soulignant la bonne volonté et l'efficacité des établissements à accorder les différentes autorisations demandées. Cela montre bien qu'il n'existe pas de politique cohérente au niveau national sur ce point particulier, et que **les situations dépendent des chefs d'établissement et des rectorats.**

Si vous êtes enseignant.e vacataire ou TZR, considérez-vous que cette situation est plutôt favorable ou défavorable à la poursuite de vos recherches ? / N'hésitez pas à préciser pourquoi.

*59 réponses / 30 réponses*

58 % des répondant.es considèrent que cette situation est défavorable, 12 % seulement qu'elle est favorable. La raison la plus fréquente est **le manque de temps pour concilier la charge de travail que suppose l'enseignement en TZR** (avec de fréquents changements d'établissements et donc de niveaux) **et la recherche**. La rémunération insuffisante revient également à plusieurs reprises.

L'AHCESR souhaite demander au ministère de l'Education nationale que la participation à des colloques ou à des réunions de sociétés savantes soit considérée comme un motif valable pour les autorisations d'absence. Cela vous aiderait-il ?

*118 réponses*

**96 % des répondant.e.s considèrent qu'il serait utile d'autoriser les absences pour des manifestations scientifiques.** L'aide de l'AHCESR est sollicitée pour ce faire.

Une rencontre a eu lieu le 28 février 2019 dernier entre les quatre sociétés savantes d'historiens du supérieur avec la Direction des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale à ce propos. L'importance de l'activité scientifique des doctorant.e.s du secondaire a été soulignée, mais la direction a rappelé que la décision était du ressort des chefs d'établissement. La circulaire ministérielle demandée par les associations n'a pas été obtenue pour l'instant : c'est l'une de nos revendications.

En tant que docteur.e ou doctorant.e, comment êtes-vous perçu.e et traité.e par vos collègues du secondaire, la direction de l'établissement, les élèves, parents, etc. ?

*64 réponses*

Les réponses sont assez développées et très contrastées, mais la tonalité générale est plutôt négative. **Les réactions des collègues et de la direction vont de l'appui à l'hostilité, en passant par l'indifférence. L'incompréhension semble néanmoins générale à propos de la nature des activités de recherche et des difficultés qui leur sont propres.** Deux sentiments sont souvent mentionnés : la jalousie, qui suscite des réflexions acerbes, et le soupçon face à des collègues dont l'on pense qu'ils privilégient leur carrière aux dépens de leurs élèves ou qu'ils confondent recherche et vacances. Les parents ignorent en général le statut de doctorant.e ou de docteur.e des enseignant.e.s du secondaire.

Pensez-vous que les chefs d'établissement seraient sensibles à une valorisation de leur établissement et de son rayonnement dans le cadre de vos activités de recherche ? (par exemple en mentionnant le nom de l'établissement scolaire en plus du laboratoire de recherche ; en publiant le programme des colloques auxquels vous participez sur le site de l'établissement, etc.)

*91 réponses*

Ici encore, on retrouve les contrastes entre situations dans le secondaire, avec 56 % de « non » et 44 % de « oui ».

Avez-vous d'autres propositions pour améliorer la conciliation secondaire-recherche ?

*41 réponses*

Cette question a donné lieu à des réponses particulièrement riches et détaillées. Plutôt que d'en rester aux pourtant parlants « faire en sorte qu'on n'arrête de nous mettre des bâtons dans les roues », « **que l'EN et l'ESR se parlent enfin** », « que le supérieur arrête de mépriser le secondaire », ou encore « Création d'un chargé de mission secondaire/supérieur. Les inspecteurs aiment ça », nous proposons ici une liste entrant dans le détail de certaines argumentations.

Si les propositions que nous avons évoquées dans le questionnaire (faciliter les détachements, les absences pour colloques, reconnaître la recherche comme formation continue – avec par exemple l'idée d'un congé formation d'un an pour la première année de doctorat) sont présentes, c'est un autre point qui est plébiscité : **une décharge horaire**. « C'est vraiment le temps qui manque à moins de s'épuiser au travail » ; « il faudrait une obligation (ou au moins une incitation) à aménager nos emplois du temps ». Il est question au moins d'échapper aux heures supplémentaires imposées, voire d'obtenir une véritable décharge (liée au travail de thèse ou par exemple de publication), sur le modèle des heures syndiales ou des formateur.trices est évoqué, ou encore le fait de lier les décharges aux publications.

Nombre de répondant.es envisagent **un alignement sur le statut d'agrégé.e pour les capétien.ne.s docteur.e.s**. « Je pense que, pour un capétien, le titre de docteur devrait conduire à l'assimilation avec les conditions salariales et horaires d'un agrégé. Être docteur.e. devrait être autant valorisé qu'être agrégé.e ! » « Le doctorat, couplé avec une qualification CNU, devrait être reconnu comme l'agrégation et donner accès aux mêmes droits (points pour aller au lycée, 15 heures d'enseignement au lieu de 18, meilleur salaire). » Un supplément de

salaires pour les doctorants est plus rarement évoqué, de même qu'une facilitation géographique pour rester près de l'école doctorale.

**Les avis restent partagés sur la possibilité des collaborations secondaire/supérieur, de l'initiation à la recherche au lycée.** « L'enseignant dans le secondaire qui fait des activités de recherche peut organiser une visite de son laboratoire, faire participer les élèves à des activités type Expérimentarium, ou travailler sur le lien lycée-université (s'il est chargé de cours, faire venir des petits groupes d'élèves dans un de ses cours). L'enjeu est de montrer aux principaux/proviseurs et à la communauté éducative qu'il y a un "intérêt concret" pour l'établissement à ce qu'un enseignant fasse de la recherche. » Mais : « A part sur un EPI ou une sortie particulière, cela me semble compliqué à mettre en place dans des établissements où la problématique principale est le climat scolaire. On peut toujours imaginer des projets Laboratoire/Établissement, comme ça avait été le cas entre Saint-Denis et Le Corbusier à Aubervilliers, mais tous ne peuvent pas mettre en oeuvre des projets d'une telle ampleur. »

**C'est aussi au supérieur que les répondants demandent de faire des efforts** (« reconnaissance de l'ancienneté dans le secondaire pour les activités menées dans le supérieur » ; « des aménagements seraient nécessaires dans les écoles doctorales car un travail à plein temps dans l'éducation ne permet pas toujours de pouvoir réaliser le nombre d'heures nécessaires de formations doctorales. Les formations de l'Education Nationale devrait compter comme un temps de formation doctorale également. » ; « il faudrait que le statut de chercheur associé à un laboratoire soit mieux valorisé et reconnu, par ex. pour le financement de missions de recherche ou de colloques/publications »)... **ainsi qu'aux IPR, vu.e.s** comme leviers possibles pour convaincre les chefs d'établissements, mais pas toujours en pratique comme des alliés : « Faire cesser ce double discours des IPR. En formation : "la recherche c'est formidable, il faut que vous en fassiez". Puis, en inspection : "la recherche vous détourne de votre but premier : celui d'enseigner". / Il faudrait que les IPR soutiennent/valorisent les doctorants, cela forcerait les chefs d'établissement à respecter notre travail. » ; « les inspecteurs pourraient puiser dans notre vivier pour nous permettre de dispenser des formations (à Créteil, le formateur en histoire et BD n'est ni chercheur, ni spécialiste du sujet par exemple) » ; « confier prioritairement la préparation des programmes du lycée à des universitaires et des profs de lycée et non à des enseignants de prépa et surtout de Sciences Po ».

À noter également des réponses qui tranchent, en posant d'autres questions : « Cette conciliation est un pis-aller. Ce ne sont pas les mêmes métiers, tout simplement. Il faut des postes dans le supérieur, faute de quoi nous serons toujours aussi nombreux à végéter dans le secondaire en attendant une improbable ouverture, pour finalement abandonner la recherche car on ne peut pas faire les deux correctement en même temps. Quel gâchis ! » « Attention à ne pas mettre en concurrence les professeurs doctorants et les autres en cette période d'introduction des règles du *New Public Management* dans les établissements du secondaire. » L'idée que **le problème est le nombre de postes dans le supérieur et que ce n'est pas au secondaire, qui a d'autres objectifs, de le régler** revient plusieurs fois dans d'autres réponses : « Il y a les heures à pourvoir, mais elles sont pourvues par des vacataires... C'est paradoxal. »

Avez-vous déjà privilégié, ou pensez-vous que vous privilégieriez, le cas échéant, votre poste actuel dans le secondaire au détriment d'un contrat temporaire dans le supérieur, voire d'un poste permanent à l'Université ou au CNRS ? / N'hésitez pas à détailler si vous le souhaitez

*96 réponses / 22 réponses*

Les réponses très partagées à cette question témoignent de la complexité de la situation des doctorant.e.s et docteur.e.s en poste dans le secondaire, qui doivent jongler entre différentes contraintes et priorités. **60 % privilégieraient un contrat temporaire dans le supérieur, mais 40 % leur poste dans le secondaire**, pour des raisons géographiques (19 %) et/ou de sécurité de l'emploi (19 %) et/ou de salaire (25 %).

**Le choix est souvent cornélien** : faut-il accepter l'instabilité géographique et les bas salaires liés aux contrats précaires qu'offrent l'enseignement supérieur et la recherche aux doctorant.e.s et jeunes docteur.e.s, en espérant pouvoir obtenir un poste fixe, ou bien préférer la stabilité d'un poste dans le secondaire, avec un traitement plus élevé, en réduisant ses chances de recrutement ferme dans le supérieur ? La plupart des répondant.e.s qui donnent des précisions ont fait le second choix et critiquent la précarité et les salaires très faibles qui sont offerts dans le supérieur.

Êtes-vous en contact avec l'APHG ou les Clionautes pour la formation continue ?

*100 réponses*

23 % des réponses sont positives, un chiffre relativement faible. La question de la formation continue est pourtant souvent abordée dans les réponses, pour souligner l'intérêt que pourraient avoir les rectorats à mobiliser les docteur.e.s du secondaire pour offrir des formations spécifiques ou pour faire le lien avec les collègues en poste dans le supérieur.